

NON AU DECRET DE REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

OUI A UNE VERITABLE REFONDATION CONCERTEE DE L'ECOLE

Nous, 5 enseignantes syndiquées et non syndiquées de l'école maternelle publique de La Guerche de Bretagne réunies le 1^{er} février 2013, avons débattu du décret réformant les rythmes scolaires et du projet de loi de refondation de l'école que le ministre de l'éducation nationale voudrait imposer aux personnels enseignants à la rentrée 2013

Nous considérons que ce décret et ce projet entraineraient une nouvelle dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Nous refusons :

- de revenir travailler une demi-journée de plus
- une nouvelle diminution de nos revenus imposée par le mercredi travaillé
- l'inégalité territoriale des élèves
- la confusion entre scolaire et péri scolaire
- qu'une partie de nos obligations de service dépende de la collectivité territoriale par la mise en place du Projet éducatif territorial

Nous exigeons :

- un allègement des programmes scolaires
- la réelle prise en compte du travail effectué
- le rétablissement des RASED

Nous dénonçons le décret Peillon qui n'allège pas les rythmes scolaires puisqu'il augmente le temps de présence des enfants.

Nous nous prononçons donc pour l'abrogation du décret sur la réforme des rythmes scolaires.

Les enseignants doivent demeurer des fonctionnaires de l'état.

La Bretagne a adopté la semaine de 4 jours depuis 22 ans. Elle accueille des PS1. Elle propose des maintiens des élèves dans le même cycle et pourtant les élèves bretons sont parmi ceux qui obtiennent les meilleurs résultats aux évaluations.

Pour obtenir l'abrogation de décret ministériel, nous demandons aux organisations syndicales de recourir à la grève.

Abrogation du décret sur les rythmes scolaires
Véritable refondation de l'école